

AMAPlace : CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP

"Plantes à tisanes et aromates" saison 2019-2020

A REMETTRE AU PLUS TARD LE 04/05/2020 POUR LA DISTRIBUTION DE PRINTEMPS

Entre l'adhérent de l'association AMAPLACE : NOM : Prénom : (ci-après dénommé-e « l'amapien-ne »)	« L'Enracinée » ferme partenaire , représentée par Aline AURIAS , paysanne partenaire, signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure mentionnée ci-contre, (ci-après dénommé « la paysanne »)	Et la structure " <i>Les Champs des Possibles</i> ", représentée par Sylvain Péchoux , son co-gérant, Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauve-la-Petite N° SIRET : 51402794500013 TVA : FR60514027945 E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr
--	---	---

L'espace-test agricole Les Champs des Possibles accompagne Aline AURIAS dans son projet d'installation agricole. Son activité est ainsi hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative pendant la durée de son test d'activité. Elle est physiquement accueillie sur la ferme de Gometz-le-Châtel, en autonomie.

Ce contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de plantes à tisanes et aromates produites par L'Enracinée. Ce contrat est organisé par l'association « AMAPLACE » (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne Locale et Autonome et pour une Culture Eco-Responsable), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : <http://amap-idf.org/>), à savoir :

Engagements de l'amapien-ne :

- préfinancer la production,
- se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement,
- assurer au moins 4 distributions sur la saison,
- trouver une solution de remplacement en cas d'absence (en particulier pendant les vacances) ; prévenir en cas de retard à la distribution.

Engagements de la paysanne partenaire :

- livrer à chaque distribution des produits de qualité, issus de sa ferme,
- assurer sa présence lors de la distribution, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- accueillir les adhérent-e-s sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparente sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.

Engagements de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* :

- accueillir et accompagner Aline AURIAS dans son projet d'installation agricole,
- héberger juridiquement son activité et s'engager solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point ci-dessus,

- rendre compte de l'accompagnement d'Aline AURIAS dans son projet d'installation agricole,
- organiser annuellement une réunion inter-AMAP consacrée aux partenariats avec *Les Champs des Possibles*,
- désigner un-e salarié-e référent-e, à l'écoute et en lien étroit avec les référents de l'AMAP : Maëla NAËL : maela@leschampsdespossibles.fr.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire remonter à l'ensemble des parties les soucis rencontrés.

Le mot de la productrice

En achetant ces produits, vous contribuez au renouveau de la filière des plantes aromatiques et à tisanes en Ile de France.

Soigneusement sélectionnées pour leurs qualités gustatives, les plantes aromatiques et à tisanes de l'Enracinée sont semées, plantées, désherbées et récoltées à la main. Elles sont ensuite préparées sous différentes formes (branches entières, feuilles entières, feuilles taillées...) puis séchées à l'obscurité, à basse température et sous forte ventilation. Ces précautions permettent une déshydratation optimale, minimisant la perte de goûts, de couleur ou d'odeur. De nouveau triées en sortie de séchoir et précieusement conservées à l'abri de la reprise d'humidité, elles ne sont travaillées et ensachées que sur commande, pour vous garantir qualité et intensité.

Qualité des aromates et tisanes : L'Enracinée a pris place sur un terrain agricole qui n'avait pas été cultivé depuis 30 ans, une friche qui a pu être immédiatement certifiée en agriculture biologique. Elle n'utilise aucun traitement dangereux pour la santé ou pour la biodiversité et cherche autant que possible à minimiser le travail du sol et à en gérer la fertilité en circuit très court.

Circuits courts : pour les sels aromatisés, choix d'un sel d'origine Française, labellisé Nature et Progrès, par cohérence.

Modalités contractuelles :

3 distributions de plantes à parfum, aromatiques et à tisanes sont réalisées sur l'année, sur une période allant de fin septembre à fin mars. *Exceptionnellement la distribution de printemps est fixée en mai cette année.* 6 types de parts de la récolte de la ferme sont proposés (produits à choisir parmi ceux du tableau en annexe) :

- "tisane simple",
- "tisane composée",
- "aromates sachets", "aromates pots",
- "mélanges d'aromates",
- "stevia",
- "sels aromatisés" petits et grands.

Les amapien-ne.s s'engagent pour une saison entière qui, compte tenu des spécificités de la production PPAM, s'étend d'octobre (période d'achats des plants/semences et de renouvellement des contrats) à mi-décembre de l'année N+1 (période de fin de transformation). En effet, les commandes de plants ont lieu en fin d'année N, pour une plantation au printemps N+1, récolte et transformation sur le printemps, été, début d'automne. La commercialisation se fait à la saison "creuse" sur le terrain : d'octobre à mars. Exceptionnellement, cette année le contrat est signé au printemps, mais il sera à renouveler en décembre.

Modalités de fixation des parts et prix pour la saison :

La part de chaque plante distribuée à chaque distribution est définie par la paysanne en fonction des récoltes et des stocks disponibles. Celle-ci s'engage :

- à détailler au moment de la signature du contrat, ou au plus tard en début de saison de production (avril/mai) les quantités récoltées prévues,
- à communiquer les poids réellement réalisés dès qu'ils sont connus (en fin de saison de récolte, soit au moment du renouvellement du contrat).

Un **minimum de commande de 2 parts de récolte par distribution** (tous types de produits confondus) est demandé à chaque amapien-ne, et un **minimum de commande de 150€/distribution est fixé pour chaque amap.**

L'amapien-ne commande le nombre de parts souhaité de chaque produit pour chacune des distributions et s'engage à intégrer un produit « surprise » toutes les 5 parts (le produit surprise constitue donc une 6ème part), qui sera attribué dans sa commande de printemps. Ceci permet à l'amapien-ne de découvrir de nouveaux goûts, de bénéficier de produits en phase de test, non encore commercialisés, et permet à la paysanne de gérer au mieux ses stocks. Par ailleurs si l'amapien-ne souhaite un-des produit-s surprise sur les distributions d'automne et d'hiver, il-elle complète la quantité souhaitée, la paysanne se réservant le choix final en fonction des stocks disponibles.

A titre indicatif :

- une part "tisane simple" ou "tisane composée" correspond à un sachet d'environ 20g, variable en fonction de la récolte, et de la plante,
- une part "aromate sachet" correspond à un sachet de 15-30g (en fonction de la plante), variable en fonction de la récolte, et une part "aromate pot" à 12-13g,
- une part "mélanges d'aromates" correspond à environ 25g pour les sachets, environ 15g pour les pots,
- une part "sel aromatisé" correspond à environ 20g (petit pot) ou 60g (pot moyen),
- une part Stevia représente environ 10g ou 25g.

Merci d'indiquer dans le tableau en annexe le nombre de parts de récolte souhaité pour chaque type de produit, pour chaque distribution. Ce tableau peut être complété directement dans le fichier à télécharger sur le site amaplace.net, qui effectue tous les calculs.

Récapitulatif de mon contrat 'TISANES/AROMATES' (minimum 6 parts au total, dont produit surprise) :

- Total distribution de printemps = €
- Total distribution d'automne = €
- Total distribution d'hiver = €

TOTAL CONTRAT = €

Modalités de paiement :

Je m'engage à ce que mon règlement puisse être encaissé à partir de la signature du contrat d'engagement, selon la modalité suivante : chèques ou espèces, pas plus d'un chèque/distribution/amapien. Les chèques sont à libeller à l'ordre de *Les Champs des Possibles* et à remettre au référent "contrat PPAM" de l'association, qui les transmettra avec les contrats à la paysanne partenaire en fonction des modalités de paiement choisies.

- [] Je paye en une seule fois :
 - [] Chèque : n° chèque : ; Banque : ; montant :
 - [] Espèces : montant :
- [] Je paye en trois fois :
 - Distribution de printemps = n° chèque : ; Banque : ; montant :
 - Distribution d'automne = n° chèque : ; Banque : ; montant :
 - Distribution d'hiver = n° chèque : ; Banque : ; montant :

Le contrat signé et le(s) chèques ou les espèces sont à déposer pendant une distribution dans une enveloppe marquée 'TISANES/AROMATES', une photo ou scan de la commande et du(des) chèque(s) peuvent être envoyés avant pour accélérer la gestion des commandes.

Partage des récoltes :

Référent contrat PPAM : Nathalie LANCERY, 46 rue de la Boissière, 91650 BREUILLET, n_lancry@yahoo.fr

Lieu : A l'école de Saint-Yon pendant la crise sanitaire, puis dans le lieu qui sera affecté à AMAPlace après la crise (Saint-Yon ou Breuillet probablement).

Jour : Vendredi 17h00-18h30 pendant la crise sanitaire, puis 18h30-20h après la crise.

Calendrier prévisionnel des distributions : une distribution au **printemps** (mai), une distribution en **automne** (octobre) et une distribution en **hiver** (décembre). **La date de distribution de printemps est fixée au 8 mai 2020.** Les dates des distributions d'automne et d'hiver seront précisées au minimum 3 semaines à l'avance par le référent à l'ensemble des adhérents au contrat.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les amapien-ne-s, l'agriculteur partenaire, et un-e représentant-e du Réseau AMAP Île de France si nécessaire.

Ce contrat sera conservé par AMAPlace.

Fait à : _____

Le : _____

Nom de l'amapien-ne :

Signature du représentant légal de
Les Champs des Possibles :

Signature de l'amapien-ne :

Nom et signature du paysan :

Annexe - Tableau de commande PPAM

AMAPIEN :					
Distributions			printemps	automne	hiver
Sels aromatisés petit		Prix	Quantités		
Sel au « Céleri » (livèche) 20%		2,30 €			
Sel à l'estragon 15%		2,30 €			
Sel à la ciboulette 25%		2,30 €			
Sel aux herbes 20% (origan, marjolaine, laurier, thym)		2,30 €			
TOTAUX Sels aromatisés petit					
Sels aromatisés moyen		Prix	Quantités		
Sel au « Céleri » (livèche) 20%		4,90 €			
Sel à l'estragon 15%		4,90 €			
Sel à la ciboulette 25%		4,90 €			
Sel aux herbes 20% (origan, marjolaine, laurier, thym)		4,90 €			
Sel surprise moyen		4,90 €			
TOTAUX Sels aromatisés moyen					
Mélanges d'aromates	Contenant	Prix	Quantités		
Pincée d'été	Sachet	6,00 €			
(Basilic GV, menthe verte, thym, mélisse)	Pot en verre	4,50 €			
Crudités	Sachet	6,00 €			
(Estragon, ciboulette, soucis)	Pot en verre	4,50 €			
Grillades	Sachet	6,00 €			
(Thym, origan, marjolaine, sarriette, romarin)	Pot en verre	4,50 €			
TOTAL Mélanges d'aromates					
Aromates	Contenant	Prix	Quantités		
Thym	Sachet	4,50 €			
	Pot en verre	4,00 €			
Livèche	Sachet	4,50 €			
	Pot en verre	4,00 €			
Estragon	Sachet	4,50 €			
	Pot en verre	4,00 €			
Sarriette	Sachet	4,50 €			
	Pot en verre	4,00 €			
Basilic Grand Vert	Sachet	4,50 €			
	Pot en verre	4,00 €			
Ciboulette	Sachet	4,50 €			
	Pot en verre	4,50 €			
Marjolaine	Sachet	4,50 €			
	Pot en verre	4,00 €			
Origan	Sachet	4,50 €			
	Pot en verre	4,00 €			
Laurier	Sachet	4,50 €			
Ail des Ours	Sachet	4,50 €			
Romarin	Sachet	4,50 €			
Aromate surprise	Sachet	4,50 €			
	Pot en verre	4,00 €			
Stevia (édulcorant)	Petit pot	3,50 €			
	Pot moyen	7,50 €			
TOTAL Aromates					

AMAPIEN :					
Distributions			printemps	automne	hiver
Tisanes Simples – Sachet		Prix	Quantités		
Verveine citronnelle		4,50 €			
Camomille romaine « pompon »		4,50 €			
Mélicse		4,50 €			
Menthe verte		4,50 €			
Menthe poivrée douce		4,50 €			
Menthe poivrée forte		4,50 €			
Menthe fraîche		4,50 €			
Agastache		4,50 €			
Sureau		4,50 €			
Tilleul		4,50 €			
Tisane surprise		4,50 €			
TOTAL Tisanes Simples					
Tisanes composées - Sachet		Prix	Quantités		
« Réglisse »-menthe (stevia)		5,00 €			
Verveine-menthe		5,00 €			
Tilleul-menthe		5,00 €			
Mélicse-agastache		5,00 €			
Bol d'air		5,00 €			
Menthe poivrée forte, menthe fraîche, thym, mélicse, bleuet		5,00 €			
Estivale		5,00 €			
Menthe verte, agastache, verveine, soucis		5,00 €			
Hivernale		5,00 €			
Mauve, thym, lamier blanc, ortie, sureau		5,00 €			
Fin de repas		5,00 €			
Menthe poivrée douce et verte, mélicse, origan, soucis		5,00 €			
Apaisante		5,00 €			
Verveine, tilleul, camomille, mauve		5,00 €			
Mélange surprise		5,00 €			
TOTAL Tisanes Composées					
TOTAL QUANTITE DE PRODUITS (HORS STEVIA) <i>pour calcul du produit surprise</i>					
TOTAL QUANTITE DE PRODUITS SURPRISE					
TOTAL MONTANT PRODUITS SURPRISE		4,80 €			
MONTANT TOTAL PAR DISTRIBUTION					
			printemps	automne	hiver
					Total année 2020
				Choix indicatif du type de produit surprise à cocher par l'amapien, sachant que l'attribution définitive reste fonction des stocks disponibles	